

Labarthe-Inard, le 5 décembre 2003

Objet : Retrait du tampon d'extraction sur les Kits DAKO RAPIDE VRS,
référence 0404-VKD712

Madame, Monsieur, Cher client,

Vous utilisez le kit DAKO RAPIDE VRS que nous commercialisons. Nous vous avons livré dernièrement le **lot 2802301 péremption 04/2005** ou le **lot 0808301 péremption 08/2005** contenant un tampon d'extraction (respectivement lot 03033-06 et 29073-01) susceptible de présenter un défaut de stabilité dans le temps pouvant conduire à des résultats faussement positifs. Les autres composants du kit sont parfaitement fonctionnels.

Aussi nous vous prions de bien vouloir prendre note de ce courrier.

Suite à une information du fabricant du kit **VRS** référence 0404-**VKD712** nous vous informons que nous allons procéder à l'échange de ce composant.

Nous vous demandons donc, dans l'attente de l'échange et en accord avec l'Afssaps, de ne plus utiliser ces kits et de nous faire parvenir dès réception du nouveau tampon d'extraction un accusé de réception (document joint) nous confirmant la destruction du flacon défectueux.

Nous sommes désolés de cet incident, et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher client, nos salutations distinguées.

JL LAUTREC
Gérant